

Image not found or type unknown



Retrait d'un projet immobilier

Par **remy**, le **23/05/2008** à **21:47**

Bonjour, par démarchage à domicile j' ai fait l'acquisition d'un appart en bretagne sous la loi de robien recentrée qui doit etre livré fin 2008.

le bien est acté et payé a 80% par le cf, j'ai signé un peu vite l'offre de crédit, je ne fait pas confiance au projet, le cabinet conseil me refuse le droit de sortir de ce projet. pourrais-je m'en sortir sans trop de frais?, ?? MERCI